



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASSOCIATION ESCREBIEUX 27 OCTOBRE 2025

Madame, Monsieur,

**Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée Générale
de l'association Escrebieux qui se déroulera**

**le LUNDI 27 Octobre 2025 à 19 heures
à la salle des Essarts (près de l'église)
à Quiéry-la-Motte**

L'ordre du jour est le suivant :

- **Rapport moral de l'année 2024 – 2025**
 - Ce sera l'occasion de faire le point sur les nombreuses actions où nous avons participé
- **Bilan Financier 2024 – 2025**
- **Élection du bureau de l'Association**
- **Perspectives pour l'année 2025 - 2026**

Nous envisagerons la suite de nos actions ; notamment en fonction de la décision tant attendue du préfet – décision qui devrait être connue cette semaine.

Nous envisagerons la suite de nos actions ; notamment parce que le Préfet autorise l'installation et l'exploitation des trois éoliennes

Depuis 2020, notre association s'est impliquée dans la préservation de notre paysage : des industriels éoliens souhaitent implanter plusieurs champs d'éoliennes dans et aux abords de nos communes :

- Un premier projet de 3 éoliennes sur les communes d'Izel et Quiéry a été présenté.**
- Un deuxième projet de 3 éoliennes sur la commune de Brebières a été présenté. Une audience en justice a d'ailleurs lieu le 12 novembre.**
- Un troisième projet de 3 éoliennes sur les communes d'Izel et Quiéry est en cours de montage...**

A cela, ajoutons les 8 éoliennes déjà installées à Esquerchin et Lauwin-Planque... Dans un avenir très proche, ce seraient donc 17 éoliennes qui nous encercleront !!!

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les industriels éoliens, elles furent stériles : face à nos arguments, ils ne répondaient que par l'argent...

Une enquête publique a eu lieu en 2022 où chacun a pu s'exprimer. Dans ses conclusions, adressées au Préfet, la commissaire-enquêtrice a omis certaines données et a manipulé les chiffres.

Notre association a donc rédigé, pour les services de la préfecture, un argumentaire pour corriger les erreurs du rapport.

Le Préfet a donné un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur notre territoire en reprenant, notamment dans ses conclusions, la plupart de nos arguments.

Les industriels éoliens ont fait appel de cette décision à la Cour Administrative d'Appel de Douai ; le jugement rendu demande au Préfet de reformuler son avis...

Voici, en quelques lignes, le récit de cinq années pendant lesquelles nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire pour préserver notre ruralité.

Voici pourquoi nous animons certains moments de la vie de Quiéry-la-Motte, que ce soit aux marchés aux puces, ou aux olympiades quiérysiennes : nos jeux pour les enfants et notre course de canards ont amusé bon nombre d'entre vous.

Nous avons également organisé un LOTO le 2 mars 2025 ; nous en programmons un nouveau le dimanche 1^{er} février 2026.

Nous nous sommes aussi rapprochés d'autres associations qui refusent les éoliennes industrielles sur leur territoire... cela nous a permis d'échanger, d'étayer nos arguments... Nous avons des raisons d'espérer : pour exemple, la Cour Administrative d'Appel de Douai puis le Conseil d'État ont mis fin au projet d'implantation de six éoliennes initié par Engie dans la Vallée de la Sensée.

Voilà pourquoi nous vous espérons nombreux à l'Assemblée Générale de l'association qui aura lieu ce lundi 27 octobre.